

Direction Appui aux Territoires et Data Obiet

Avis concernant le projet de modification simplifiée n°2

Affaire suivie par 
Novello Romain

Tel 03 81 25 25 19 Mail: r.novello@saone-doubs.cci.fr



Monsieur Cédric BOLE Président de la CC du Val de Morteau Mairie de Morteau 2 Place de l'hôtel de ville 25500 Morteau

Besançon, le 03/02/2023

Monsieur le Président,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Les Fins.

Nous prenons note de ce projet, visant à ajuster le règlement écrit et graphique de votre PLU via la suppression d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG), et ce dernier ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, comme explicité, cette modification n'appelle pas de modifications des orientations du PADD en place et se veut faciliter le développement de votre territoire.

Ce PAPAG n'a dorénavant plus de nécessité, votre projet de développement d'une opération à vocation économique et commerciale n'étant plus global mais portant sur un secteur donné, celui du « Plan de croix », occupé auparavant par une ancienne scierie.

Il apparaît donc pertinent de supprimer ce PAPAG, empêchant le lancement des aménagements nécessaires pour 5 ans (jusqu'en 2024).

En conclusion, compte tenu du fait que ce projet n'impacte pas votre PADD, ne présente aucun risque pour l'environnement de votre territoire et vise à accélérer et faciliter votre développement économique, nous approuvons les modifications apportées par cette modification simplifiée et émettons un avis favorable à cette dernière.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,

Jean-Luc OUIVOGNE